

Fiche technique de la formation :

Massage intuitif

1. Modalités d'inscription et d'organisation

➤ Public cible

- Toutes personnes désireuses de développer ses intuitions dans le massage

➤ Pré-requis

Aucun

➤ Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

➤ Rythme de la formation et programmation

Date et horaires : 23 au 25 octobre 2023

Durée : formation de 3 journées de 7h (soit un total de 21h)

Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet 21000 DIJON

➤ Coût de la formation

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA (art. 293B du CGI). Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).

Le prix de la formation est fixé à 450 € HT.

Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

2. Modalités pédagogiques

➤ Objectifs pédagogiques

- Savoir pratiquer le massage intuitif
- Expérimenter l'écoute du mouvement cellulaire
- Savoir s'ancrer, écouter et accompagner par le massage les mouvements naturels du corps.
- Libérer les tensions ressenties par le mouvement.
- Développer l'écoute subtil du corps

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de proposer un massage au corps entier, de 45 min à 60 min, composé d'un massage en lemniscate et de temps dédiés au massage intuitif.

➤ **Programme, contenu de la formation**

- apprentissage du massage en lemniscate
- travail d'écoute du mouvement corporel et travail sur ses intuitions
- alternance de massage en lemniscate et d'écoute du mouvement corporel
- échange de massage du corps entier par deux, alternant la technique en lemniscate et le massage intuitif.

➤ **Matériel utilisé**

Tables de massage, huile de massage.

➤ **Modalités de travail**

Travail en binôme, alternance théorie pratique, mise en situation pratique.

➤ **Ressources pédagogiques**

- pendant la session de formation : théorie et support visuel
- en aval de la session : support de cours en PDF

3. Modalités d'évaluation

➤ **En début de formation :**

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

➤ **A l'issue de la formation**

Une attestation de formation nominative est remise à chaque bénéficiaire de la formation.

Evaluation pratique des compétences acquises par la réalisation d'un protocole complet de massage intuitif en 1h.

➤ **Après la formation**

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

4. Modalités d'encadrement

➤ **Structure d'encadrement**

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

➤ **Equipe pédagogique**

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formateur : Dorothée Cauvy, naturopathe et praticienne en ayurveda

5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'[article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle](#) modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.

Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.